

Séance publique du 18 mai 2001

Délibération n° 2001-0032

commission principale :

objet : **Désignation des représentants au sein du conseil d'administration de l'Office du tourisme-bureau des congrès**

service : Délégation générale aux affaires générales - Mission d'audit - Contrôle des gestions externes

L'Office du tourisme-bureau des congrès du Grand Lyon, association régie par la loi de 1901, a pour objet l'étude et la mise en œuvre des moyens propres à développer les activités touristiques de la communauté urbaine de Lyon en vue de contribuer à son expansion économique, sociale et culturelle.

Il assure, en outre, le développement du tourisme d'affaires et de congrès au travers du bureau des congrès qui lui est structurellement et administrativement rattaché et qui exerce sa mission sous le contrôle d'une commission de tutelle composée des organismes lui assurant son budget propre.

Son conseil d'administration est composé de 39 membres. La Communauté urbaine est représentée par un élu titulaire et un élu suppléant au sein dudit conseil.

Il convient donc de désigner les représentants de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration (un titulaire et un suppléant) de l'Office de tourisme-bureau des congrès du Grand Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Ouïe la communication de monsieur le président ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne :

- titulaire : madame Gelas Nadine,
- suppléant : madame Pédrini Michèle,

en tant que représentants de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,